



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 27

Montréal, 27 juillet 1951

20 cents d'augmentation à la Marine Industries

UN PAIN MAL CUIT

A la boulangerie Vachon de Ste-Marie de Beauce

Quand les ouvriers prétendent que la force, en notre province, l'emporte sur les droits syndicaux, on leur demande toujours de citer des exemples. En voici un propre à convaincre les plus incrédules.

Il y a trois mois, un groupe d'organisateur de la C.T.C.C. et du Conseil central de Québec organisait en syndicat les employés de la boulangerie Vachon. Comme les ouvriers désiraient depuis longtemps un contrat de travail, cette organisation fut facile et rapidement mise au point.

Mais comme d'autre part l'employeur se trouvait être un ennemi juré de la promotion ouvrière, les difficultés commencèrent avant même que le syndicat ne fut certifié. M. Vachon, par l'intermédiaire d'un avocat, s'opposa à la certification. Après une campagne d'intimidation où se trouvèrent mêlés les échevins et le pro-maire de la municipalité, le patron avait réussi, par terreur et menace, à faire démissionner du syndicat un certain nombre de membres. Mieux encore, ce dictateur de province, devant qui tout le monde courbe l'échine dans sa petite ville, avait obtenu des conseillers municipaux qu'ils fassent du porte en porte anti-syndical!

Malheureusement pour eux, ils avaient commencé trop tard leur travail et la Commission des Relations ouvrières reconnut quand même le syndicat.

* * *

M. Vachon était donc battu dans la première manche. Allait-il cesser désormais son opposition illégale et malhonnête? Pas du tout. Bien au contraire, il se montra plus résolu que jamais à vaincre par la terreur et la fin de semaine dernière a marqué une nouvelle phase dans cette lutte à mort contre la liberté ouvrière.

En effet, le syndicat étant certifié, il s'agissait maintenant de préparer les négociations. Mais, une fois rendus sur les lieux, les organisateurs constatèrent que la cabale de l'employeur n'avait pas désarmé. Aidé du conseil municipal, M. Vachon avait continué de terroriser ses employés. Et pour empêcher les derniers "braves" de se réunir démocratiquement pour élaborer leurs demandes, M. Vachon lui-même se plaça non loin de l'entrée, armé d'un carnet de notes, tandis que ses complices du Conseil municipal déclenchaient la sirène des incendies pour empêcher les orateurs de se faire entendre...

* * *

Je laisse aux lecteurs de qualifier selon leur goût de tels procédés. Mais il est une conclusion très claire qui se dégage de toute l'histoire: c'est qu'on cuit un bien curieux pain à la boulangerie Vachon. Il est parlé quelque part dans les Saintes Ecritures du "pain de l'injustice". C'est certainement le nom qui convient le mieux à celui que M. Vachon essaie de nous vendre. Et tous les syndiqués de la province, qui sont désormais au fait, se feront sans doute un devoir de refuser tous les produits de la boulangerie Vachon, quand ces derniers leur seront offerts à leur porte ou dans les magasins.

G. P.

Grève imminente à Hull

On nous transmet de Hull que le Syndicat des Employés du Transport Urbain seraient sur le point de déclarer la grève pour obtenir justice.

En effet le tribunal d'arbitrage, formé de Me Romulus Beauparlant, président, de Me Pierre Vadboncoeur, arbitre syndical, et de Me Avila Labelle, arbitre patronal, vient de rendre son jugement.

Après étude faite de la sentence, le Syndicat l'a rejetée à l'unanimité. Les offres de salaires ne sont pas suffisantes et rien n'est prévu au point de vue de la sécu-

rité, excepté le maintien d'affiliation. Il est à souligner que le rapport lui-même n'est pas majoritaire; il s'agit en effet d'un rapport présidentiel et de deux rapports minoritaires.

Jusqu'à date, le patron refuse de rencontrer les représentants attitrés du Syndicat et prétend négocier avec des délégués qu'il voudrait bien désigner lui-même! Les ouvriers s'y refusent, un vote de grève sera pris ce soir. S'il est favorable, à minuit et une minute, la grève paralysera le transport dans Hull.

Le 9 mai dernier, un vote permettait aux cuvriers de l'usine Marine Industries de désigner pour les représenter le syndicat de leur choix. On sait qu'ils ont choisi la C.T.C.C., à une énorme majorité des voix. Dès le lendemain de ce vote, la compagnie accordait 10 cents l'heure d'augmentation à tous ses employés, augmentation qui a été acceptée comme un acompte sur la demande initiale de 20 cents.

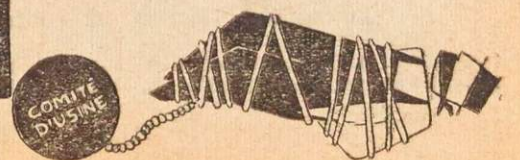
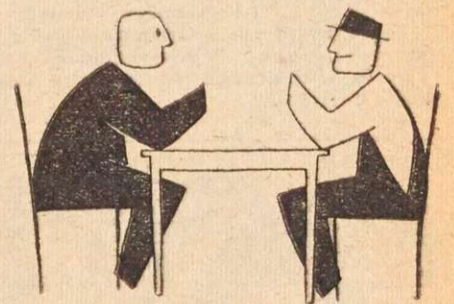
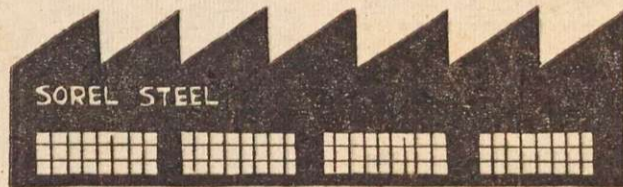
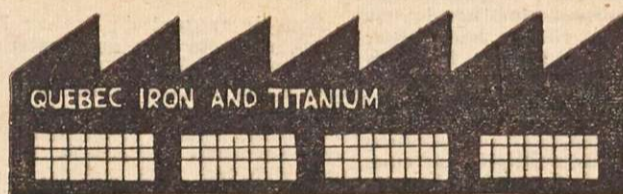
Puis, le Syndicat entamait les négociations dès le début de juin pour aboutir mardi dernier à une entente.

Voici les nouveaux avantages obtenus pour les employés aux termes de cette entente: 1 — un autre 10 cents de l'heure pour les journaliers, c'est-à-dire 20 cents depuis le vote; pour les employés payés à la semaine, augmentation de

3 dollars par semaine. Cette augmentation est rétroactive au 1er juillet 51. 2 — La convention prévoit une procédure pour les griefs avec sentence arbitrale obligatoire liant les deux parties durant la convention. 3 — Il y a prime 1/3 pour

les travailleurs de nuit (ceci représente 12 à 18 cents de l'heure). 4 — Aux quatre fêtes chômées et payées s'ajoute une fête supplémentaire chômée payée (la date anniversaire de l'employé). 5 — (Suite à la page 3)

LA SITUATION A SOREL



Deux contrats signés, un troisième en négociation... et le quatrième?

Le problème ouvrier

De l'école à l'usine

Le numéro 26 de la Lettre des Evêques sur le problème ouvrier est très important. Il s'agit de la santé physique et morale des travailleurs, de la préparation des jeunes à la vie de l'usine.

On pourrait écrire longuement sur la nécessité pour les employeurs de prendre toutes les précautions afin d'assurer une protection efficace contre les accidents et les maladies professionnelles, de veiller aux conditions d'hygiène dans les salles de travail, les vestiaires, etc... Il faudrait ajouter que l'on doit poursuivre l'éducation des ouvriers, que les accidents et le manque de propreté sont parfois dus à l'ignorance ou à l'insouciance des travailleurs eux-mêmes.

Mais l'extrait le plus original est certainement cette triste constatation: "Les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une menace à la vie chrétienne surtout des jeunes qui, en grand nombre, chaque année, passent de l'école à l'usine sans expérience de la vie."

Représentons-nous un gars de seize ans qui se rend à la manufacture pour sa première journée de travail. C'est un lundi. Quel enthousiasme! Son cœur chante. Comme le soleil est beau ce matin! La vie est belle! Le jeune homme marche à grands pas. Il se sent tout fier. Il va gagner sa vie lui-même. Maintenant il va agir et être considéré comme un homme. Enfin il va faire quelque chose d'important dans la société. Sa carrière commence et tout un horizon s'étale dans son imagination. Et un horizon magnifique! A l'école, on lui a répété que le travail, c'était beau, cela développait les qualités d'un homme et permettait d'apporter sa part pour le bien du pays. Il a hâte de connaître ses compagnons de travail. Sans doute de chics types qui vont bien l'accueillir, qui vont lui rendre service...

Il entre dans l'usine, commence à travailler et regarde attentivement pour voir ce qui se passe. Certains font un travail consciencieux, "de la belle ouvrage". D'autres ne se font pas mourir, excepté quand le contremaître se montre la face. Un ouvrier conte son week-end avec des mots bien crus. Il en invente pas mal sur ses succès et ses aventures avec les filles mais les autres trouvent cela drôle. Parfois un juron ou un blasphème. Un homme marié agace une ouvrière et tente un geste indécent. La fille part à rire, d'un rire provocateur. A la fin de la semaine, du mois ou de l'année, les illusions sont tombées. Notre gars est déjà un blasé, un blessé et un dégoûté de la vie qui s'en retourne le soir, balançant d'une façon nonchalante sa boîte à dîner aussi vide que son âme...

Bien sûr! Ces faits heureusement ne se passent pas dans tous les milieux de travail. Il y a encore un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières qui luttent avec héroïsme pour demeurer propres et honorables. Mais des faits, comme ceux racontés plus haut, ne devraient jamais arriver.

On n'a pas le droit de tuer l'âme de nos jeunes gens et de nos jeunes filles. On n'a pas le droit de briser leurs ailes, de gâcher leur vie dès leur entrée au travail. Ceux qui scandalisent ainsi nos jeunes gens, permettraient-ils qu'on salisse l'âme de leurs fils, de leurs filles, de leurs soeurs, de leurs frères? Au diable le respect humain. Exigeons une meilleure moralité dans les usines, les bureaux, sur les chantiers de construction!

Il faut aussi préparer nos jeunes à la vie, faciliter la transition entre l'école et l'usine. Il est bon de savoir que dix multiplié par cinq, donne cinquante, que la Corée, c'est en Asie. Mais il faut aussi savoir comment se comporter dans les actes de la vie quotidienne.

Les premiers responsables, ce sont les parents. Ils doivent renseigner leurs enfants, en temps opportun, sur les questions de l'amour sur les beautés et les dangers du milieu de travail. Durant les premières semaines de travail de leurs enfants, ils doivent les questionner, les remettre en équilibre et conserver leur enthousiasme pour une vie pure, fière et conquérante.

Les éducateurs et les mouvements d'action catholique doivent apporter leur concours pour préparer les jeunes à la vie de l'usine ou du bureau.

Nos syndicats aussi ont un rôle à jouer. Ils devraient envoyer chaque année des propagandistes dans les classes des finissants et des finissantes pour leur exposer la nature, les buts et la nécessité du syndicalisme national basé sur la doctrine sociale de l'Eglise. Il y aurait avantage et pour le syndicalisme et pour les écoliers. Il est bien plus difficile de convaincre un adulte de la nécessité du syndicalisme parce qu'il a déjà des idées toutes faites et que ses intérêts sont en jeu. D'autre part, le vrai syndicalisme aiderait nos jeunes à s'adapter à leur nouveau genre de vie.

Ce problème de la préparation des jeunes à la vie de l'usine ou du bureau est de première importance. Malheureusement jusqu'ici nous n'y avons pas suffisamment prêté attention. Pensons-y sérieusement et agissons. Faisons quelque chose de pratique et de sérieux pour le bien de nos jeunes, notre espoir pour la promotion de la classe ouvrière.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Administrateur: MARCEL ETHIER
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE M

CONGRES

Les mineurs vont de l'avant

Une quarantaine de délégués représentant les neuf syndicats affiliés à la "Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière" se réunissaient récemment pour tenir leur seizième congrès annuel à Asbestos, sous la présidence du confrère Rodolphe Hamel.

Rapport du président

Les délégués ont étudié avec beaucoup d'attention le rapport du président qui dressait un plan pour négociations futures, on se propose d'insister auprès des compagnies pour obtenir des plans de pensions, d'assurance - maladies, d'assurance-vie — d'hospitalisation, plans qui seront défrayés par les employeurs et les employés. La réduction des heures de travail et la multiplication des fêtes chômées feront aussi l'objet de réclamations. Le travail dans le domaine de l'amiantose devra se poursuivre tandis qu'au chapitre de l'organisation, plusieurs centres feront l'objet d'un travail suivi.

En vue d'accroître la force de l'union, il fut aussi question d'étudier la possibilité d'une fusion avec la Fédération Nationale de la Métallurgie.

Cette question a soulevé beaucoup de discussions et un comité a été nommé qui devra, au cours de l'année, étudier avec l'exécutif de la Fédération ci-dessus mentionnée les avantages qui pourraient découler d'une telle fusion.

Bureau fédéral

Dans le rapport du Bureau Fédéral, on note une augmentation dans les effectifs qui se chiffrent maintenant à 4,128 membres.

Quant aux conventions, elles ont été renouvelées pour l'année 1951 avec beaucoup d'avantages. L'augmentation de 15% sur les taux de 1950, la conversion du boni de vie chère et l'augmentation découlant de la clause du boni de vie chère porte le salaire du journalier à 1 dollar et 19 cents l'heure (\$1.19) 57 dollars et 52 cents par semaine (\$57.52). En outre, des primes de nuit et cinq fêtes chômées sont payées ainsi qu'un plan de sécurité sociale qui fut né-

gocié. Les avantages ci-dessus mentionnés s'appliquent aux syndicats d'Asbestos Corporation Limited, Johnson, East Broughton, Flinkote.

A Asbestos, quoique les négociations aient été plus difficiles et que les représentants de la Fédération aient dû recourir au ministre, la même convention fut signée et la compagnie acceptait en outre de signer une entente par laquelle elle convenait: 1 — de reprendre tous les employés qui n'avaient pas été réembauchés depuis la fin de la grève; 2 — que les ouvriers qui, ayant été repris, n'avaient pas été placés à leur ancienne occupation soient réintégré dans leur occupation véritable; 3 — que les ouvriers qui avaient subi un préjudice du fait de l'embauchage de nouveaux employés pendant la grève soient traités suivant leur droit d'avant la grève.

On peut dire, suivant les renseignements reçus, que le salaire moyen (comprenant le boni) dans l'industrie de l'amiantose est de 1 dollar et 40 cents l'heure (\$1.40) et de 67 dollars et 20 cents par semaine (\$67.20).

Amiantose

La Fédération affirme enfin que le programme tracé en 1947 a été suivi, surtout en ce qui concerne la prévention au sujet de l'amiantose, et que la pensée médicale a évolué à ce sujet. Il y a constamment des études sur la poussière d'amiantose et le département qui s'occupe de ce problème a fourni d'intéressantes informations. Quant à l'amiantose comme maladie industrielle, les médecins qui s'occupent de cette maladie sont encore divisés sur la question. Y a-t-il relation de cause à effet entre l'amiantose et la tuberculose? A tout événement, quelques ouvriers souff-

rant d'amiantose compliquée de tuberculose ont retiré leur compensation. Des études se poursuivent et il y a tout lieu de croire que cette question sera prochainement réglée.

Quant aux résolutions générales elles avaient trait surtout à la loi des accidents du travail dans le but d'améliorer cette dernière, par exemple: compensation pour déplacement et perte de temps dus à un accident, augmentation de \$2,500 à \$3,000 pour le minimum compensable.

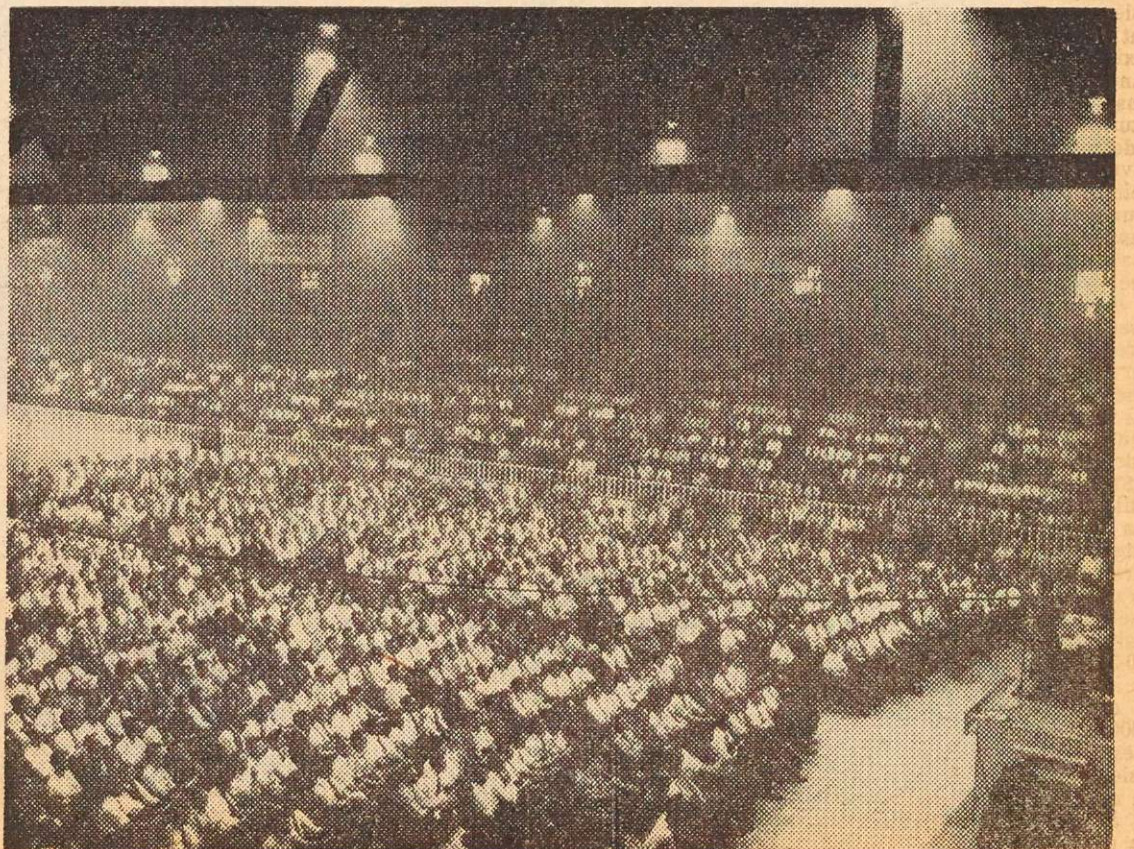
Les élections

Sous la présidence du confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., des élections pour le nouvel exécutif eurent lieu à la fin du congrès. Le confrère R. McGinnis, publiciste au journal LE TRAVAIL, agissait comme secrétaire. Voici le résultat des élections: président, R. Hamel; 1er vice-président, G. Dionne; 2e vice-président, A. Larivée; 3e vice-président, A. Cliche; secrétaire-trésorier, D. Lessard et les directeurs sont: O. Champagne et L. L'Italien (Asbestos Corporation); A. Mathieu, P. Lessard (Asbestos); L. Dion, L. Vachon (Johnson); L. P. Leblond (Flinkote); M. Boivin, L. P. Boucher (salariés); P. Gravel, D. Grondin (East Broughton); W. Bernard, J.-P. Nault (St-Remi); R. Tremblay, J. M. Leduc (Montauban).

Banquet

Le Syndicat local d'Asbestos recevait ensuite ses invités sous la présidence d'Armand Larivée. A la table d'honneur on remarquait: M. et Mme Hamel, le député provincial, M. le maire, Jean Marchand, M. l'abbé Roland Frigon, aumônier adjoint; l'abbé Louis-Philippe Camirand, curé et aumônier local; l'abbé P. Masson, aumônier de la Fédération.

ARVIDA



Quand les syndicats de l'aluminium se réunissent, ça fait bien du monde. Voici "une partie" de l'assemblée qui a ratifié récemment l'offre ultime de l'employeur...

MOUVEMENT

LE TEXTILE A GRANBY



Invités par le maire suppléant l'échevin Gérard Authier, les congressistes se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Granby pour une réception. On voit ci-haut: M. Gérard Picard signer le livre d'or en présence de nombreux délégués.

100% des effectifs!

La Fédération du Textile lancera cette année une grande campagne d'organisation dans tous ses centres. C'est ce qui ressort du rapport présidentiel présenté par M. Gaston Ledoux au 16e congrès, la semaine dernière à Granby. Chaque syndicat multipliera les efforts pour augmenter à 100% ses effectifs, tandis que la Fédération elle-même s'attaquera à de nouvelles usines.

L'autre point sur lequel les délégués se sont longuement arrêtés et auquel le secrétaire dans son rapport référerait de manière très précise concerne les études chronométriques et les expertises en fatigue industrielle.

Dans son rapport, le confrère René Gosselin soulignait brièvement l'année sainte, la mort du président d'un syndicat affilié, M. A. Pelletier, et la mort de M. l'abbé Martel, aumônier du syndicat du textile de Montmorency, qui ont tous deux péri dans l'accident de l'Obiou.

Le secrétaire relatait que les difficultés rencontrées au cours des négociations étaient surtout causées par la montée constante du coût de la vie.

Il s'indignait qu'on veuille traiter les ouvriers du textile comme des habitants d'une autre planète en leur refusant les salaires payés dans la grande industrie.

Bien que les salaires aient atteint dans le textile le chiffre approximatif de 40 dollars par semaine, il reste que le salaire hebdomadaire dans l'industrie manufacturière en général est d'environ 50 dollars. On peut donc dire que l'ouvrier du textile n'a pas encore atteint ce minimum et qu'il n'a aucune raison d'endurer plus longtemps une situation inférieure.

La Fédération Nationale Catholique du Textile a fait un grand pas quand elle a obtenu pour son aviseur technique le droit de pénétrer à l'intérieur des usines pour faire sur place l'étude des tâches, le chronométrage et les tests de fatigue industrielle.

Quant à l'avenir, la Fédération tendra à obtenir un salaire de base de \$1.00 l'heure pour l'ouvrier du textile.

La Fédération visera en outre à l'obtention de la semaine de 40 heures.

D'après les chiffres fournis par le secrétaire de la Fédération, on aurait dépassé pendant l'année 1950-51 les effectifs les plus élevés à date. En effet, en février ces chiffres avaient dépassé les 12.000 membres.

Les délégués eurent à étudier plusieurs résolutions relatives soit à la régie interne de la Fédération soit à un accroissement de bien-être pour la classe ouvrière.

Résolutions traitant de l'augmentation des allocations familiales, de l'assurance chômage, du lo-

gement, de la participation aux bénéfices de l'entreprise, de la loi des mères nécessiteuses, de la loi des relations ouvrières relativement à la grève, du salaire minimum, de la formation ouvrière, de l'immigration, de la formule Rand, de la pension aux invalides.

Toutes ces résolutions ont été étudiées et la plupart adoptées. Plusieurs seront référées au congrès de la C.T.C.C. La résolution qui a fait le sujet de la plus longue discussion est certainement celle qui a trait à l'assurance-chômage. On sent par les résolutions

apportées que cette loi pourrait être amendée et de multiples façons, au bénéfice de ceux et celles qui sont sujets à toucher des prestations.

Quant à la question du logement, la Fédération insiste pour que la commission d'enquête sur le logement formée en 1948 produise un rapport.

Au sujet de l'éducation et de la formation ouvrière, la Fédération insiste pour que chacun de ses syndicats affiliés fonde un cercle d'études.

La question de légaliser une loterie provinciale et nationale est aussi revenue sur le tapis.

A l'issue du congrès, dimanche matin, les syndiqués se rendirent en groupe à la messe dite par l'aumônier de la Fédération M. l'abbé Masson. L'aumônier adjoint de la C.T.C. M. l'abbé R. Frigon, au sermon, relata l'entrevue que les délégués à Rome ont eue avec le Saint-Père.

Vote de grève

Chez les journalistes du "Droit"

Le Syndicat des journalistes d'Ottawa, agent négociateur des nouvellistes et des rédacteurs du journal LE DROIT, annonce que ses membres ont approuvé à l'unanimité le rapport de la Commission d'arbitrage recommandant des augmentations dans l'échelle de salaires allant de 8 à 10 pour 100, rétroactives au 1er janvier dernier. Ils ont aussi pris un vote de grève alors que l'employeur rejetait ce rapport et l'on s'attend à un arrêt de travail d'un moment à l'autre.

Le magistrat Joachim Sauvé, C.R., d'Ottawa, président de la Commission d'arbitrage, Me Lorenzo Lafleur, C.R., d'Ottawa, arbitre patronal, et Gérard Pelletier, de Montréal, arbitre syndical, ont signé le rapport unanime.

Le ministre du Travail de l'Ontario, M. Charles Daley, a fait tenir le rapport aux deux parties, le Syndicat d'oeuvres sociales Ltée et le Syndicat des journalistes.

Le conflit ouvrier surgit à la suite des négociations en vue de la signature du nouveau contrat collectif, en novembre 1950. Dans le domaine des traitements, LE DROIT offrait une augmentation de 6 pour 100 sur une échelle allant d'un salaire initial de \$25 par semaine à \$55 après six ans. Le syndicat demandait une échelle allant de \$35 à \$70 après six ans. La Commission recommandait un prolongement de l'échelle jusqu'à huit ans, avec un traitement de \$70.20, et des hausses de 8 à 10 pour 100 dans les échelons inférieurs. Le différend portait également

sur la juridiction du comité des relations ouvrières en ce qui a trait aux promotions et aux congédiements. La Commission d'arbitrage recommande que le droit de consultation du syndicat dans ce domaine soit maintenu, mais qu'on fixe une limite de temps aux délibérations du comité.

La Commission, dont les audiences ont eu lieu à Ottawa à la fin de juin et au début de juillet, déclare dans son rapport qu'à son avis, "il existe une différence anormale entre les salaires payés aux journalistes du DROIT et ceux dans des journaux similaires pour des fonctions semblables, mais qu'étant donné les hausses dans le coût de production, ce rapport ne recommande pas des augmentations telles que ces différences soient comblées d'un seul coup. "Nous recommandons en conséquence, lit-on dans le rapport, ce que nous considérons une augmentation raisonnable à accorder cette année, sans mettre en danger la situation financière de l'employeur; nous avons confiance que dans les années suivantes, les négociateurs pourront compléter ces rajustements".

Une demande syndicale, à laquelle le patron ne s'opposa pas devant la Commission, est incluse dans le rapport. Elle prévoit pour trois catégories de journalistes, comprenant notamment les courriers parlementaires, le chef de l'Information télégraphique et les rédacteurs, un sursalaire de \$8 à \$10 au-dessus de l'échelle des reporters.

Saguenay-Lac St-Jean

Réglementation uniforme pour les employés de commerce

Le Conseil régional des Associations patronales du Saguenay et Lac St-Jean est en voie de réaliser un de ses principaux buts, celui d'avoir une réglementation uniforme du commerce dans la région. En effet, toutes les conventions qui ont été réglées ou qui sont sur le point de l'être, sont uniformes en tout ce qui concerne les heures de travail, les heures d'ouverture et de fermeture des établissements de détail du commerce, les salaires minima, les congés. Toutes les associations patronales des diverses villes de la région, comprenant Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, St-Joseph d'Alma, Roberval ont négocié d'accord avec les Syndicats nationaux afin de réaliser cette uniformité.

Les heures d'ouverture et de fermeture pour les épicerie et les boucheries seront de 8 h. a.m., pour les salariés de sexe masculin, et de 8 h. 30 pour les salariés du sexe féminin, à 6 h. p.m., sauf pour les mois de juin, juillet et août, où la fermeture sera à 5.30 p.m. Pour les autres établissements de commerce, les heures seront de 8 h. 30 a.m., pour les salariés du sexe masculin, et de 9 h. a.m., pour les salariés du sexe féminin, à 6 p.m., sauf pour les mois de juin, juillet et août, où la fermeture sera aussi à 5 h. 30 p.m. Le samedi sera ouvert comme d'habitude jusqu'à 9 h. p.m.

En ce qui regarde les salaires minima payés aux salariés, ils ont été sensiblement majorés si on les compare avec l'ancienne échelle du décret. Voici l'échelle de salaires:

Salariés	Hommes	Femmes
1er semestre	\$16.00	\$15.00
2e semestre	18.00	16.50
2e année	21.00	18.75
3e année	25.00	21.00
4e année	28.00	23.00
5e année	33.00	

Tous les salariés féminins ayant quatre années d'expérience ou plus devront être classés et payés comme suit: 1-3 Classe A, \$25.00; 1-3 Classe B, \$27.00; 1-3 Classe C, \$30.00.

Tous les salariés du sexe masculin ayant cinq années d'expérience ou plus devront être classés et payés comme suit: 1-3 Classe A, \$35.00; 1-3 Classe B, \$37.00; 1-3 Classe C, \$40.00.

En plus des augmentations statutaires et d'une augmentation générale pour tous les salariés qui n'ont pas été augmentés depuis le 1er janvier 1951, ceux-ci bénéficieront d'un boni de vie chère de \$1. par trois points d'augmentation de l'indice officiel du coût de la vie en prenant comme base l'indice 182.00.

M. Gaétan Charbonneau, conseiller-technique du Conseil Régional des Associations patronales de la Région, a représenté les patrons dans les négociations du commerce dans la région afin de voir à réaliser cette uniformisation.

A Roberval, M. G. Charbonneau et M. Paul Blackburn de cet endroit, ont mis sur pied une organisation patronale, soit "L'Association Commerciale de Roberval" qui obtiendra bientôt sa charte du gouvernement provincial et qui pourra signer sa convention avec les Syndicats de l'endroit.

Les Associations patronales du commerce ont étudié sérieusement ces modifications et ont montré une largeur d'esprit dans la solution de ces différents problèmes, en voulant assurer aux employés du commerce leur entière collaboration.

Chez Dupuis

Arbitres désignés

Me Victor Barré vient d'être nommé par le Ministère provincial du travail pour présider le tribunal d'arbitrage qui tentera de régler le différend entre le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal et la maison Dupuis Frères Limitée. Me Théodore L'Espérance est l'arbitre syndical et Me Emé Lacroix l'arbitre de l'employeur. Les séances d'arbitrage devraient commencer bientôt. Comme principales demandes le Syndicat maintient ce qui suit: a) Une augmentation minimum de \$5.00 par semaine, rétroactive au 6 mars dernier. b) La formule Rand comme sécurité syndicale; c) Un comité des règlements de griefs, lesquels pourront être soumis à l'arbitrage. d) Le droit d'ancienneté, des promotions, réembauchages, etc.

20 cents d'augmentation

(Suite de la page 1)

De plus la compagnie consent à payer 50% de la prime individuelle de l'assurance-groupe couvrant la maladie et l'hospitalisation. 6 — Quant à "l'ouvrage sale" fait sur la réparation des navires, 15 cents l'heure supplémentaires sont acceptés. 7 — Si un ouvrier, après sa journée faite, est rappelé à son travail, la compagnie lui accorde un minimum de 3 heures même s'il n'en travaille qu'une. Dans le cas où la compagnie serait obligée de renvoyer des ouvriers sans les avoir prévenus auparavant (cause de pluie ou de froid), les ouvriers bénéficieront d'une heure de salaire payé. 8 — Le temps et demi sera payé après les heures régulières de la

journée et le temps double après 7 heures le soir si l'ouvrier n'a pas eu la permission d'aller souper. 9 — La compagnie retiendra pour le syndicat, mensuellement, sur la paye du syndiqué, sa contribution syndicale (check-off) et les syndiqués devront, pour conserver leur emploi, demeurer membres jusqu'à la fin de la convention. 10 — Un grand nombre de rajustements sont prévus sur différentes classifications.

Les négociations de ce contrat ont été dirigées par les confrères Jean-Paul Geoffroy et René Harmégnies, respectivement conseiller technique et directeur de l'organisation à la C.T.C.C.

M. René Bélanger, de Québec, est élu président des Employés municipaux

La fin du congrès de la "Fédération Nationale des Employés Municipaux du Canada" a été marquée d'un événement important. En effet, les élections, tenues sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., ont porté à la présidence M. René Bélanger, de Québec, qui se trouve ainsi remplacer à ce poste M. René Constant de Montréal. M. G. H. Bettex (Trois-Rivières) devient vice-président; M. E. Bombardier (Sherbrooke) est élu 2e vice-président par acclamation; M. I. Harvey (Jonquière) élu par acclamation secrétaire-trésorier et M. J. L. Vachon (Québec) devient secrétaire-correspondant.

Telle fut la clôture du congrès, auquel assistaient une quarantaine de délégués venus de toutes les parties de la province, et réunis à Chicoutimi.

Les délégués ont étudié avec beaucoup d'attention et accepté ensuite le rapport du président qui avait trait à la législation, à l'arbitrage et autres activités connexes.

La fédération a constaté avec regret des changements qui avaient été faits dans la loi au désavantage des employés concernés, alors que d'autres amendements demandés par ces derniers n'avaient pas encore été mis en vigueur; on cite en exemple la loi retirant aux employés des corporations municipales le droit à la grève, étant donné que les sentences sont exécutoires. De plus, la loi telle qu'amendée n'est pas complète et les tribunaux d'arbitrage doivent, pour juger avec équité et bonne conscience, recourir pour son application à différentes autres lois. La fédération déplore enfin que l'arrêté ministériel concernant les frais de déplacements et les dépenses encourues par les arbitres n'ait pas encore été réglé. Il en est de même de cinq autres clauses qui avaient fait le sujet de démarches auprès du ministère provincial en 1949.

"Nous espérons, dit le président

dans son rapport, que le ministère provincial tiendra compte des demandes faites au gouvernement par notre fédération, demandes transmises au Conseil Supérieur du Travail et à la C.T.C.C."

Quant aux négociations conduites dans tous les centres cette année, on constate que la majorité des conventions se sont renouvelées à l'amiable avec une augmentation variant de 5 cents à 20 cents l'heure, à quoi vient s'ajouter un rajustement automatique grâce au boni de vie chère de 40 cents le point.

Rapport du secrétaire

Dans son rapport, le secrétaire souligne la ré-affiliation du Syndicat des Employés des Services Extérieurs de la Cité de Québec, la nomination de M. Lionel Thérien comme conseiller technique au poste de M. Lucien Croteau démissionnaire.

Il note ensuite que les effectifs pour l'année courante ont augmenté d'environ 800 membres et que l'organisation se continue, que pratiquement toutes les conventions ont été signées pendant l'an-

née par négociations directes, avec de gros avantages.

Résolutions

Parmi les résolutions que les délégués ont discutées et votées, quelques-unes avaient trait, "au rapport du Trésorier et des prévisions budgétaires qui sont distribués au Congrès de la C.T.C.C. "à la vérification du rapport du Trésorier de la C.T.C.C. "à l'attitude à prendre par un délégué de la Fédération sur une question qui aurait été, au préalable, votée par la fédération qu'il représente.

"à une demande aux gouvernements provincial et fédéral pour que le capital-argent que reçoit la veuve d'un employé, s'il décède avant l'âge de la retraite, soit exempt d'impôt sur le revenu et

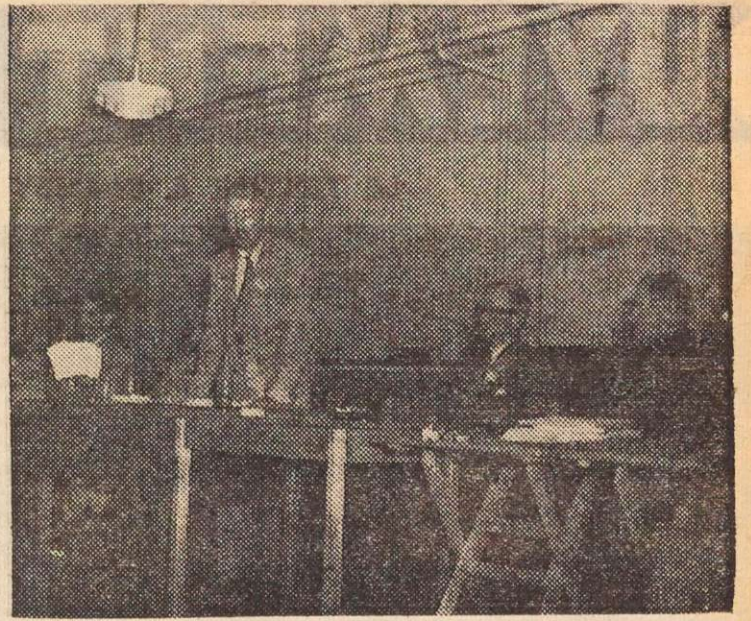


Photo prise au moment où le nouveau président, M. René Bélanger, remerciait les délégués de lui avoir confié ce poste. On voit en outre les nouveaux élus et M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., aumônier.

taxé sur l'intérêt du capital seulement.

Pour clôturer le congrès, les délégués assistèrent à une messe chantée par l'aumônier, M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., qui donna le sermon.

Il y eut aussi le banquet traditionnel à l'Hôtel Chicoutimi.

À la table d'honneur, on remarquait la présence de M. Nil Tremblay, président local, qui présenta les différents orateurs, à tour de rôle.

En outre du nouveau président de la Fédération, M. René Bélanger, de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., de M. Philippe Boly, président du Conseil Régional Saguenay Lac St-Jean, on notait la présence de l'Honorable Bona Dussault, Ministre des Affaires Municipales et de l'Honorable

Hormisdas Delisle, Ministre d'Etat, de M. Paul Emile Bolté, p.s.s. Parmi les congressistes on reconnaissait enfin un autre vice-président de la C.T.C.C., M. F. X. Légaré, de Rimouski.

Nouveaux directeurs

Voici la liste des nouveaux directeurs de la Fédération: M. J. N. Tremblay (Chicoutimi), Roland Stevens (Hull), A. Dostie (Montréal-contremâtres), J. J. Dubois (Montréal-Concierges), J. B. Côté (Québec-services extérieurs), A. Bérubé (Rivière-du-Loup), Jean Pierre Tremblay (Alma), Drogène Roy (Shawinigan-Falls), E. Bombardier (Sherbrooke), E. Bourgeois (Trois-Rivières), R. Moreau (Trois-Rivières- Traverse).

LA SEMAINE

GRAND-MERE

Elections chez les Travailleurs de la pulpe et du papier

M. Gaston Ricard a été réélu président du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand-Mère.

Voici les noms des membres élus aux différentes fonctions du Syndicat: MM. Alphonse Matteau, 1er vice-président, Eugène Bellemare, 2e vice-président; Gérard Bergevin, secrétaire-trésorier; Trefflé Ayotte, secrétaire-correspondant; Paul Emile Bourbeau, assistant secrétaire-trésorier; Henri Duchesne, assistant secrétaire-correspondant; Omer Lépine, sentinelle; Armand Pellerin, gardien; Paul-Emile Hallé et J. Donat Villemure, auditeurs.

GRANBY

Elections

Au cours de la réunion générale des membres du Syndicat de la Verney Corporation, on procéda au choix des officiers pour la prochaine année. Ont été choisis: MM. Gérard Authier, président; Emile Laverdure, vice-président; Roger Allard, secrétaire-trésorier; Mlle Bernadette Côté, secrétaire-archiviste; MM. Gérard Hamel, E. Goyette, Rosaire Lambert et Léonard Poirier, directeurs; M. Gérard St-Pierre, sentinelle, MM. E. Goyette, R. Lambert, E. Laverdure et Mlle G. Coiteux ont été nommés délégués du syndicat au Conseil central de Granby.

SOREL

Elections

Le syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel vient de procéder à l'élection de ses officiers, pour la prochaine année. Le résultat a été le suivant: président,

M. Lucien Kiopini; vice-président, M. Adrien Moreau; secrétaire, M. Albert Godbout; trésorier, M. Paul Larue; financier, M. Ludger Champagne, et sentinelle, M. Benoit Ly-sight.

ATTENTION!

Depuis les vacances du journal, nous remarquons que nos correspondants se négligent et que la nouvelle n'arrive plus régulièrement.

Pouvons-nous leur demander un petit effort, dans l'intérêt du TRAVAIL? — Merci.

WINDSOR MILLS

Elections

À la suite de la mise en nomination pour les élections au Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills les officiers suivants ont été élus: MM. E. Champoux, président; F. Bélanger, vice-président; A. Daniels, secrétaire-archiviste; P. Desrochers, secrétaire-correspondant; O. Letarte, secrétaire-trésorier; G. Durand, secrétaire-financier; D. St-Louis, sentinelle; M. DeBlois, 1er directeur; G. Marchand, 2e directeur; G. Papineau-Couture, 3e directeur; R. Phaneuf, 4e directeur.

VICTORIANVILLE

Elections

Le Syndicat National des Employés de la Métallurgie de Victoriaville lors d'une assemblée géné-

rale a élu ses nouveaux officiers qui sont: MM. A. Turcotte, président; W. Veilleux, vice-président; J.-M. Doucet, secrétaire-archiviste; A. Blanchette, trésorier; W. Hébert, F. Belisle et R. Belisle, directeurs.

THETFORD MINES

Elections

Voici le nouvel exécutif du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Johnson's Co. Président, L. Vachon; vice-président, G. Bellavance; secrétaire-trésorier, L. Dion; directeurs, O. Charest, G. Poulin, L. Laflamme, E. Jacques, E. Roberge.

RIMOUSKI

Services

Les élections tenues au Syndicat des Employés de Communautés religieuses ont donné les résultats suivants: Président, R. Corbin; vice-président, A. Gagnon; Secrétaire, R. Fournier; trésorier, H. Savard; directeur, A. Guérette, gardienne, O. Gagnon; aumônier M. l'abbé W. Latulippe.

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Jonquière

À la suite des élections annuelles tenues au Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Kénogami (section 4 Jonquière) les officiers suivants ont été élus: MM. C. Dumont, président; L. Daigle, vice-président; L. Brisson, 2e vice-président; F.-H. Gagné, secrétaire-archiviste; R. Larouche, assistant secrétaire-archiviste; G. Raymond, secrétaire correspondant; E. Desjardins, secrétaire-financier; P.-H. Girard, assistant secrétaire-financier; G. Perron, trésorier; E. Dallaire, gardien; P.-E. Tremblay, sentinelle; P. Simard, H. Langevin, L. Racette, directeurs.

ENCORE!

Chaque semaine, des copies du journal nous reviennent parce que les abonnés en cause ont changé d'adresse sans nous prévenir. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher ces difficultés: c'est de remplir le formulaire ci-dessous et de le remettre au secrétaire de son syndicat ou de l'adresser au journal.

ANCIENNE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

NOUVELLE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.